

## Bureau Veritas Exploitation SAS

VALENCIENNES  
5 avenue du Sénateur Girard  
59300 VALENCIENNES France  
Téléphone : 03 27 47 66 99  
Mail : [stephane.wailliez@bureauveritas.com](mailto:stephane.wailliez@bureauveritas.com)

## A l'attention de M. LEMIRE FRANCIS

CAISSE PRIMAIRE ASSUR MALADIE HAINAUT  
24 RUE DE LA CROIX  
59600 MAUBEUGE

Rapport mis à disposition sur le site BVLink  
<https://bvlink.bureauveritas.com/>

# Rapport de vérifications de l'état d'entretien et de bon fonctionnement des installations

GAZ COMBUSTIBLES (Chaufferie)



## Intervention du 05/10/2021

**Coordonnées du site :** T012  
**Nom du site :** CENTRE DE PAIEMENTS DE FOURMIES  
**Latitude :** 4.0515  
**Longitude :** 50.016

**Lieu d'intervention :**  
23 RUE GAMBETTA  
59610 FOURMIES

**Numéro d'affaire :** 8029609  
**Référence du rapport :** 8029609/111.6.1.R  
**Rédigé le :** 05/10/2021  
**Par :** Stéphane WAILLIEZ  
Ce document a été validé par son auteur

**Références client**  
CPAM DE FOURMIES

Ce rapport contient 2 fiches

## Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification périodique de vos installations.

Ce rapport comprend au minimum deux fiches :

- Une fiche « aspect documentaire » qui mentionne les documents mis à disposition lors de la vérification, la déclaration des modifications apportées à l'installation et les éventuelles observations liées à cette fiche.
- Une fiche « équipement » qui précise le type d'installation et mentionne l'identification de l'établissement, son classement, le texte de référence, les caractéristiques techniques essentielles, l'avis général, les éventuelles actions à entreprendre ainsi que le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

## Rappel des principes d'intervention

La vérification a été réalisée en référence à la réglementation mentionnée dans la fiche équipement.

Les examens effectués ainsi que les éventuelles mesures et participations aux essais ont été réalisés :

- dans la configuration présentée le jour de la vérification ;
- sur les parties visibles et accessibles ;
- sans démontage ;
- sans intervention nécessitant la modification ou le dérèglement des circuits ou dispositifs de sécurité ;
- en utilisant les accès permanents ou spécialement aménagés, appropriés et conformes à la réglementation.

A défaut d'une mention contraire dans les fiches du présent rapport, la vérification ne porte pas sur :

- les opérations d'entretien, de vérification interne et de nettoyage des conduits d'évacuation des produits de la combustion et de ventilation ;
- la vérification du fonctionnement des appareils d'utilisation et de leurs accessoires de sécurité ou d'alarme ;
- la vérification des réservoirs de stockage d'hydrocarbures liquéfiés au regard de la réglementation des appareils à pression, des installations classées au regard de la protection de l'environnement et des réservoirs enterrés ;
- la recherche précise et exhaustive des points de fuite éventuelle, si le réseau est jugé non étanche (dans le cas de l'utilisation d'un manomètre ou d'un compteur) ;
- la vérification de la chaufferie et de ses installations vis-à-vis des prescriptions applicables aux installations classées (rubrique n° 2910) ;
- la vérification périodique de l'efficacité énergétique des chaudières.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification soit par :







- les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil ;
- les tests d'étanchéité, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence de fuites sur les canalisations de distribution de gaz.

Le présent document n'est pas un rapport de vérification de la conformité de l'installation.

## Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, **le client doit prendre en compte ces avis et, le cas échéant, remédier aux anomalies ou défauts constatés lors de la vérification.**

Enfin, le client doit tenir à jour un registre de sécurité par établissement, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications, y annexer le présent rapport et le tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pictogrammes			
Critères			
✓ Sans observation ✓ 100% des équipements vérifiés	✓	✓	✗
✓ 100% des essais réalisées ✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

## Personne(s) rencontrée(s)

Notre interlocuteur a été accueilli par : M. PHILIPPE BISIAUX.

## Elément(s) objet(s) du présent rapport

### ASPECT DOCUMENTAIRE

- ✘ Fiche n° 1 : Localisation : Chaufferie sous-sol  
Identification : CPAM DE FOURMIES

Avis général : **Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

### GAZ COMBUSTIBLES

- ✘ Fiche n° 2 : Localisation : Chaufferie sous-sol  
Identification : CPAM DE FOURMIES

Avis général : **Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

# Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | CENTRE DE PAIEMENTS DE FOURMIES

## ÉQUIPEMENT(S) VÉRIFIÉ(S)

### Fiche N° 1 : ASPECT DOCUMENTAIRE

N° interne : CPAM DE FOURMIES

Localisation : Chaufferie sous-sol

**Avis Général** Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnés dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

*Point vérifié*

*Actions à entreprendre*

**Entretien de la chaudière et ramonage du conduit de fumées**

6- Carnet de maintenance/d'entretien

**Procéder à l'entretien de la chaudière et au ramonage du conduit de fumées (dernier en date du 8 Janvier 2019).**

Code Obs. :

SW/051021/092858/0

Date de 1<sup>er</sup> signalement:

05/10/2021 **NOUVEAU**

Vous pouvez souscrire à l'option  
Data View



Aucune image  
disponible

### Fiche N° 2 : GAZ COMBUSTIBLES

N° interne : CPAM DE FOURMIES

Localisation : Chaufferie sous-sol

**Avis Général** Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnés dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

*Point vérifié*

*Actions à entreprendre*

6.2- Canalisations

**Traiter les points de corrosion sur la tuyauterie au niveau de la pénétration du bâtiment.**

Code Obs. :

HL/040619/100527/0

Date de 1<sup>er</sup> signalement:

04/06/2019

Localisation : Chaufferie sous-sol

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : **M. PHILIPPE BISIAUX**

- ✘ Avis général : Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

#### Points non satisfaisants (NS) – Actions à entreprendre

6 - Carnet de maintenance/d'entretien:

Code OBS : **SW/051021/092858/0**

**Procéder à l'entretien de la chaudière et au ramonage du conduit de fumées (dernier en date du 8 Janvier 2019).**

#### Registre de sécurité

Type :	<b>Registre de sécurité</b>	établi par :	<b>l'administration</b>
Date du document :	<b>/</b>	Référence :	<b>CPAM FOURMIES</b>
Présenté :	<b>Oui</b>		

#### Contrat de maintenance

Type :	<b>Contrat de maintenance</b>	établi par :	<b>DALKIA</b>
Date du document :	<b>/</b>	Référence :	<b>/</b>
Présenté :	<b>Non</b>		

#### Carnet de maintenance/d'entretien

Type :	<b>Entretien de la chaudière et ramonage du conduit de fumées</b>	établi par :	<b>DALKIA</b>
Date du document :	<b>08/01/2019</b>	Référence :	<b>Livret de chaufferie</b>
Présenté :	<b>Oui</b>		

**Liste des points applicables**

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après. Ces points sont jugés satisfaisants, sauf avis contraire mentionné plus haut aux paragraphes des points non satisfaisants ou non vérifiés.

Le présent rapport prend en compte les seuls points applicables à vos installations. A ce titre, la numérotation des opérations de contrôle peut donc apparaître discontinue.

4 Registre de sécurité	5 Contrat de maintenance
	6 Carnet de maintenance/d'entretien

«Référentiel» v1 - ASPECT DOCUMENTAIRE

**Localisation** : Chauffage sous-sol

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : **M. PHILIPPE BISIAUX**

**✘ Avis général : Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

#### Points non satisfaisants (NS) – Actions à entreprendre

6.2 - Canalisations:

Code OBS : **HL/040619/100527/0**

**Traiter les points de corrosion sur la tuyauterie au niveau de la pénétration du bâtiment.**

#### Description sommaire de l'établissement

##### Généralités

Texte de référence :	<b>Code de la Construction et de l'Habitation</b>	Année de 1ère mise en service :	<b>Non indiquée</b>
Nature de l'établissement :	<b>Etablissement Receptif du Public</b>	Origine du classement :	<b>Registre de sécurité</b>
Type :	<b>PE</b>	Catégorie :	<b>5</b>

##### Alimentation / stockage

##### Alimentation

Type de gaz	Emplacement du poste de détente / Comptage	Pression générale de distribution
<b>Gaz naturel</b>	<b>Coffret en façade du bâtiment</b>	<b>19 mbar</b>

##### Bâtiments / Points de pénétration

Bâtiment(s) desservi(s)	Point(s) de pénétration
<b>CPAM</b>	<b>Sous-sol / Circulation</b>
<b>CPAM</b>	<b>Sous-sol / Chauffage</b>

##### Réseaux

##### Réseaux extérieurs

Canalisations : **Apparentes**

##### Organes de coupures - autres accessoires

Implantation	Type d'organe de coupure	Autres accessoires
<b>Coffret distributeur</b>	<b>Vanne 1/4 de tour</b>	<b>Compteur, détendeur</b>
<b>Chaufferie</b>	<b>Vanne 1/4 de tour</b>	<b>Manomètre</b>

## Réseaux intérieurs

Canalisations : **Apparentes****Local d'utilisation**

Nom du local :	<b>Chaufferie</b>	Appareil(s) desservi(s) - Nb :	<b>1</b>
Type de l'organe de coupure du local :	<b>Vanne 1/4 de tour</b>		
Type(s) d'appareils :	<b>Brûleur pour chaudière, Chaudière</b>		
Ventilation du local : amenée d'air :	<b>naturelle</b>	Type d'amenée d'air :	<b>Par conduit</b>
Ventilation du local : évacuation :	<b>naturelle</b>	Type évacuation :	<b>Par grille en paroi extérieure</b>
Evacuation des produits de combustion - Type :	<b>Par conduit de fumée</b>		

## Mesures et essais

Matériel utilisé : **Détecteur électronique portatif de fuite, Produit moussant****Etanchéité des réseaux de distribution**

La vérification de l'étanchéité des canalisations de distribution de gaz est effectuée par une ou plusieurs méthodes décrites ci-dessous:

- **Méthode 1:** Essai d'étanchéité réalisé à l'aide d'un ou plusieurs dispositifs manométriques installés sur le réseau et adaptés à la pression de distribution
- **Méthode 2:** Vérification d'étanchéité réalisée par vérification de la non rotation d'un compteur de gaz (graduation en litre) desservant tout ou partie de l'installation
- **Méthode 3:** Vérification de l'absence de fuite réalisée à l'aide d'un produit moussant ou d'un détecteur de gaz sur les raccords mécaniques visibles et accessibles.

Dans le cadre des essais d'étanchéité, la méthode 1 reste à privilégier sauf dans le cas d'une installation apparente et de petite dimension.

*L'essai suivant la méthode 1 n'a pas été réalisé sur la totalité du ou des réseaux pour la(es) raison(s) suivante(s) :*

- Absence de vanne de coupure en aval du branchement

- Toutefois le tableau ci-dessous nous décrit la méthode utilisée pour la vérification et les remarques éventuelles

Localisation de l'essai	Pression d'essai (mbar)	Méthode utilisée	Durée de l'essai (min)	Pression en fin d'essai (mbar)	Remarques éventuelles
<b>Ensemble des raccords mécaniques, visibles et accessibles du réseau de gaz naturel</b>		<b>Méthode 3</b>			<b>Satisfaisant</b>
<b>Canalisation entre l'aval du compteur et la vanne d'isolement de la chaudière</b>					<b>Etanchéité non vérifiée en l'absence d'un dispositif de coupure après compteur</b>



### Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après. Ces points sont jugés satisfaisants, sauf avis contraire mentionné plus haut aux paragraphes des points non satisfaisants ou non vérifiés.

Le présent rapport prend en compte les seuls points applicables à vos installations. A ce titre, la numérotation des opérations de contrôle peut donc apparaître discontinue.

<b>2 Alimentation et stockage</b>	<b>7 Réseaux intérieurs aux locaux d'utilisation</b>
2.1 Etat général	7.1 Organe de coupure du local
2.2 Organe de coupure de branchement	7.2 Canalisations intérieures au local
2.3 Affichage	7.3 Raccordement des appareils
2.4 Compteur	7.4 Appareils desservis
<b>5 Réseaux extérieurs aux bâtiments</b>	7.5 Evacuation des produits de combustion des appareils raccordés
5.1 Organes extérieurs de coupure de bâtiment	7.6 Ventilation du local
5.2 Canalisations	7.7 Autres accessoires
5.3 Autres accessoires	
<b>6 Réseaux intérieurs hors locaux d'utilisation</b>	<b>13 Mesures et essais</b>
6.1 Organes de coupure extérieurs	13.1 Etanchéité des réseaux de distribution
6.2 Canalisations	

«Référentiel» v7 - GZ